

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 7 mars 2016 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284 boul. Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Madame Dominique Gaudreau

Messieurs Jean-François Pelletier
 Denis Proulx
 Raymond X. Caron
 Fernand Poitras

Absence motivée monsieur Alexandre Jolicoeur

Formant quorum sous la présidence de monsieur André Caron, maire.

Colette Lord agit à titre de secrétaire.

052-03-2016

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve d'y ajouter les points suivants :

- Mandat – Norda Stelo (Roche) – Demande de C.A. – Déviation d'un cours d'eau – Parc industriel;
- Nomination d'un parrain pour la Municipalité de L'Islet – Section correspondance;

il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux des 1^{er} et 9 février 2016;
3. Adoption du règlement n° 193-2016 modifiant le règlement n° 183-2015 décrétant une dépense et un emprunt pour un montant de 500 000 \$ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques;
4. Avis de motion- Règlement n° xxx-2016 concernant les animaux et abrogeant le règlement n° 133-2011 – Dispense de lecture;
5. Dépôt de la liste des personnes physiques ayant versé un don de 100 \$ – Élection partielle du 1^{er} novembre 2015;
6. Autorisation d'adhésion – Membre corporatif – ValoriZaction;
7. Autorisation d'adhésion – Membre corporatif – Les Éditions des Trois Clochers;
8. Autorisation de renouvellement – Carte de membre – Action Chômage Kamouraska inc.
9. Autorisation d'embauche – Préposé-adjoint à l'entretien des infrastructures – Camping Rocher Panet;
10. Autorisation d'achat – Système téléphonique – Bureau administratif;

11. Autorisation de signature – Convention de travail – Pompiers;
12. Autorisation d'application de l'article 25 et suivants de la Loi sur les compétences municipales – Mise aux normes des installations septiques;
13. Acceptation de la politique de prix aux activités de loisirs pour l'année 2016;
14. Acceptation – Programmation d'activités – Parc Havre du Souvenir;
15. Détermination des tarifs – Location de salles;
16. Détermination des tarifs – Location – Logements – Salle des Habitants;
17. Mandat – Tétra Tech – Projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sous une section du chemin des Pionniers Est :
 - Demande d'autorisation au MDDELCC ;
 - Engagement – Zone de récurrence 0-20 ans – Modalités de raccordement au réseau d'aqueduc et d'égout;
 - Engagement – Vidange des boues de la station d'épuration;
 - Engagement – Réalisation d'un plan de gestion de débordements;
18. Mandat – SNC-Lavalin – Ajout de poste de chloration – Projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sous une section du chemin des Pionniers Est :
 - Demande d'autorisation au MDDELCC ;
 - Engagement à transmettre au MDDELCC une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;
19. Mandat – Norda Stelo (Roche) – Rencontre avec le MDDELCC – Détournement d'un cours d'eau – Parc industriel;
20. Mandat – Les serres Caron inc. – Aménagements floraux;
21. Projet de renumérotation – Chemin des Pionniers Est et Ouest – Chemin des Appalaches;
22. Achat de publicité – Vente de terrains résidentiels – CMATV;
23. Demande d'exemption – Projet de Loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme;
24. Demande de soumission – Pavage – Chemins municipaux;
25. Demande de soumission – Acquisition de matériaux granulaires;
26. Demande de soumission – Tonte de pelouse – Terrains municipaux;
27. Demande de soumission – Achats regroupés d'équipements – Fournitures de services – MRC de L'Islet;
28. Demande de soumission – Étude de caractérisation – Mise aux normes des installations septiques;
29. Demande d'aide financière – Fête nationale du Québec;
30. Demande – Construction, exploitation et entretien d'un oléoduc afin de transporter du pétrole brut en provenance de l'Alberta et de la Saskatchewan à des points de livraison au Québec et au Nouveau-Brunswick – Oléoduc Énergie Est Ltée – Commission de Protection du Territoire agricole du Québec;
31. Demande d'appui financier – Campagne majeure « On vous approche de la guérison » – Fondation Hôtel-Dieu de Lévis;

32. Transfert de la gestion des OMH – Société d’Habitation du Québec;
33. Transfert budgétaire – Camping Rocher Panet et piscine municipale;
34. Adoption des comptes et des différents documents financiers;
35. Correspondances :
- | | |
|----------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Promo Plastik | Remerciement pour notre lettre de félicitations, re : Obtention à nouveau du contrat pour la production de l’effigie du Carnaval de Québec; |
| Monsieur Jean-Claude Bernier | Départ à la retraite – Poste de journalier; |
| Héma-Québec | Remerciement – Contribution à la réussite de leur dernière collecte de sang; |
| Norda Stelo (Roche) | Rapport d’enquête sur l’existence de technologies basées sur les résines anioniques échangeur d’ions; |
| Ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur | Réponse négative – Projet d’aménagement d’un parc de planche à roulettes; |
| Tribunal administratif du Québec | Transmission d’une décision – Acceptation d’exploitation d’une gravière-sablière sur une partie du lot 2 938 409; |
| Formaca | Entrée en fonction de Madame Élisabeth Caron comme nouvelle directrice générale; |
| Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches | Lancement du programme Biblio-Aidants; |
| MRC de L’Islet | <ul style="list-style-type: none"> - Projet de règlement modifiant le schéma d’aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L’Islet modifiant certains périmètres urbains de municipalités, abrogeant et remplaçant les chapitres 14 et 15 et modifiant certaines grandes affectations; - Projet de règlement régional relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées dans la MRC de L’Islet; - Adoption d’une résolution – Projet de Loi 56 sur la transparence en matière de lobbyisme; - Calendrier d’adoption concernant le Règlement visant à abroger et remplacer le Règlement régional 04-2011 relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées; |
36. Varia;
37. Période de questions;
38. Levée de l’assemblée.

053-03-2016 **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 1^{ER} ET 9 FÉVRIER 2016 :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que rédigés, les procès-verbaux des séances tenues les 1^{er} et 9 février 2016.

054-03-2016 **ADOPTION DU RÈGLEMENT N^O 193-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^O 183-2015 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 500 000 \$ POUR FINANCER LE PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement n^o 193-2016 modifiant le règlement n^o 183-2015 décrétant une dépense et un emprunt pour un montant de 500 000 \$ pour financer le programme de mise aux normes des installations septiques.

055-03-2016 **AVIS DE MOTION- RÈGLEMENT N^O XXX-2016 CONCERNANT LES ANIMAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT N^O 133-2011 – DISPENSE DE LECTURE :**

Monsieur Jean-François Pelletier, conseiller, donne avis que, lors d'une prochaine réunion, le règlement n^o xxx-2016 concernant les animaux et abrogeant le règlement n^o 133-2011 sera présenté pour adoption.

Une dispense de lecture dudit règlement est également enregistrée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil conformément aux dispositions du Code municipal.

056-03-2016 **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERSONNES PHYSIQUES AYANT VERSÉ UN DON DE 100 \$ – ÉLECTION PARTIELLE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2015 :**

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités oblige toute personne ayant posé sa candidature lors d'une élection à un poste de membre du conseil d'une municipalité à laquelle ne s'appliquent par les sections II à IX du chapitre XIII à transmettre au trésorier la liste des personnes qui lui ont fait, en vue de favoriser son élection, le don d'une somme de 100 \$ ou plus, ou de plusieurs sommes dont le total atteint ou dépasse ce montant ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 513.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités oblige le trésorier à déposer devant le conseil la liste transmise en vertu de l'article 513.1;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de prendre acte du dépôt par le trésorier du rapport (section 2 du formulaire DGE-1038F) portant sur la liste transmise en vertu de l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

057-03-2016 **AUTORISATION D'ADHÉSION – MEMBRE CORPORATIF – VALORIZATION :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers, d'acquiescer, pour la somme de 50 \$, l'adhésion de la Municipalité de L'Islet à l'organisme ValoriZaction.

Cet organisme à but non lucratif a pour mission de regrouper et de venir en aide aux personnes handicapées ayant des limitations physiques ou intellectuelles en offrant des services d'accueil, d'accompagnement et de référence.

058-03-2016

AUTORISATION D'ADHÉSION – MEMBRE CORPORATIF – LES ÉDITIONS DES TROIS CLOCHERS :

CONSIDÉRANT QUE le journal communautaire Le Hublot, édité mensuellement par Les Éditions des Trois Clochers, s'est donné comme mission de doter la Municipalité de L'Islet d'un outil de développement communautaire par la production d'un journal;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs poursuivis sont de créer des liens entre les organismes de la région, de favoriser l'échange des idées et opinions, de permettre l'expression de tous, de transmettre de l'information et d'y encourager le développement culturel et de stimuler la création littéraire;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme à but non lucratif s'acquitte de sa mission depuis 19 ans déjà;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'acquiescer, pour la somme de 50 \$, l'adhésion de la Municipalité de L'Islet à titre de membre corporatif de l'organisme Les Éditions des Trois Clochers.

059-03-2016

AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT – CARTE DE MEMBRE – ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale à émettre un chèque de 50 \$ à Action Chômage Kamouraska inc., et ce, dans le but de leur permettre de poursuivre la mission de défense des droits de chômeurs et chômeuses dont certains citoyens de L'Islet ont bénéficié.

060-03-2016

AUTORISATION D'EMBAUCHE – PRÉPOSÉ-ADJOINT À L'ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES – CAMPING ROCHER PANET :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de monsieur Marc Giard à titre de préposé-adjoint à l'entretien des infrastructures au Camping Rocher Panet.

061-03-2016

AUTORISATION D'ACHAT – SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE – BUREAU ADMINISTRATIF :

Suite à l'analyse des 3 offres de services déposés à l'égard du remplacement du service téléphonique, il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission déposée par Vidéotron pour l'achat des équipements téléphoniques, comparer et valider s'il y a lieu les frais exigés à l'égard du service téléphonique.

062-03-2016

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION DE TRAVAIL – POMPIERS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur André Caron, maire et Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet la nouvelle convention de travail à intervenir avec les pompiers.

063-03-2016

AUTORISATION D'APPLICATION DE L'ARTICLE 25 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la résolution numéro 127-04-2014, la municipalité de L'Islet, par soucis de protection de l'environnement, mandatait l'inspecteur en bâtiment et en environnement à procéder à un inventaire de toutes les installations sanitaires situées sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE, suite au recensement effectué par l'inspecteur, ce dernier a localisé en 2014, trois installations sanitaires non conformes avec rejet directement dans l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE, malgré ces visites et l'expédition de plusieurs correspondances et avis, aucune démarche n'a été effectuée par les propriétaires de ces trois résidences;

CONSIDÉRANT QUE l'article 25.1 stipule que toute municipalité locale peut, aux frais du propriétaire de l'immeuble, installer, entretenir tout système de traitement des eaux usées d'une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r. 22) ou le rendre conforme à ce règlement;

CONSIDÉRANT QUE dans l'éventualité d'un refus des propriétaires de rembourser la municipalité, le coût de ces travaux est assimilables aux taxes municipales et récupérable de la même façon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de se prévaloir des dispositions de l'article 25 et suivants de la Loi sur les compétences municipales et de procéder, sans aucun autre avis, à l'exécution des travaux requis afin de rendre les installations sanitaires des résidences des trois contribuables concernées conforme aux exigences du règlement Q2R22 relatif à l'évacuation et au traitement des eaux usées des résidences isolées.

064-03-2016

ACCEPTATION DE LA POLITIQUE DE PRIX AUX ACTIVITÉS DE LOISIRS POUR L'ANNÉE 2016 :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la politique de prix applicables aux activités de camp de jour loisirs pour l'année 2016, laquelle se définit comme suit :

Usagers résidant sur le territoire de la municipalité de L'Islet.

	Coût 2014	Coût 2015	Coût 2016
Formule régulière	161 \$ 111 \$ / enfant de même famille	175 \$ 125 \$ / enfant de même famille	175 \$ 125 \$ / enfant de même famille
Formule tout inclus	262 \$ 212 \$ / enfant de même famille	280 \$ 230 \$ / enfant de même famille	280 \$ 230 \$ / enfant de même famille
Formule hebdomadaire régulière	30 \$ 20 \$ / enfant de même famille	35 \$ 25 \$ / enfant de même famille	35 \$ 25 \$ / enfant de même famille
Formule hebdomadaire tout inclus	N/A	55 \$ 45 \$ / enfant de même famille	55 \$ 45 \$ / enfant de même famille
Club Ados	N/A	200 \$ 150 \$ / enfant de même famille	200 \$ 150 \$ / enfant de même famille

Usagers résidant à l'extérieur du territoire de la municipalité de L'Islet.

	Coût 2015	Coût 2016
Formule régulière	175 \$ 125 \$ / enfant de même famille	193 \$ 138 \$ / enfant de même famille
Formule tout inclus	280 \$ 230 \$ / enfant de même famille	308 \$ 253 \$ / enfant de même famille
Formule hebdomadaire régulière	35 \$ 25 \$ / enfant de même famille	39 \$ 28 \$ / enfant de même famille
Formule hebdomadaire tout inclus	55 \$ 45 \$ / enfant de même famille	61 \$ 50 \$ / enfant de même famille
Club Ados	200 \$ 150 \$ / enfant de même famille	220 \$ 165 \$ / enfant de même famille

065-03-2016

ACCEPTATION – PROGRAMMATION D'ACTIVITÉS – PARC HAVRE DU SOUVENIR :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, telle que proposée, la programmation des différentes activités qui se dérouleront au parc Havre du Souvenir pendant la saison estivale, soit du 3 juin au 16 septembre 2016.

066-03-2016

DÉTERMINATION DES TARIFS – LOCATION DE SALLES :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la nouvelle tarification pour la location de salles, laquelle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2016.

Locations générales – Salle municipale, Centre Social L'Islet et Salle des Habitants	
Activité familiale ou amicale Mariage, baptême Gala amateurs, soirée dansante Réception ou soirée diverses Réunion syndicale ou d'affaires Formation Activité commerciale Exposition Représentation pièce de théâtre	100 \$
- Frais de la Socan (droits d'auteurs) s'il y a lieu	59.17 \$
- Frais pour ouverture de bar, si applicable	50 \$
- Frais cuisine, s'il y a lieu (Salle municipale et Centre Social L'Islet)	100 \$
- Café	1.00 \$ / tasse
Locations - Hôtel de Ville (Aux heures de bureau, jours ouvrables seulement)	
Salle de conférence	40 \$
Salle du conseil	75 \$

Non résident ► supplément de 50 \$ pour location de salle	
Cours – À partir de l’heure d’ouverture de l’immeuble	25 \$/ hre
Organismes OBNL – 3 locations gratuites par année	

067-03-2016

DÉTERMINATION DES TARIFS – LOCATION – LOGEMENTS – SALLE DES HABITANTS :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers de majorer les tarifs de location imposés à l’égard des logements aménagés à l’étage de la Salle des Habitants, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017.

Cette majoration portera à 478 \$ le coût du logement n° 201 et à 125 \$ celui du logement n° 202.

068-03-2016

MANDAT – TÉTRA TECH – PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D’AQUEDUC ET D’ÉGOUT SOUS UNE SECTION DU CHEMIN DES PIONNIERS EST :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L’Islet élabore présentement, avec la firme Tétra Tech, un projet de prolongement du réseau d’aqueduc et d’égout sous une section du chemin des Pionniers Est;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert, en vertu de l’article 32 de la Loi sur la qualité de l’environnement, une autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

CONSIDÉRANT QUE ce certificat d’autorisation est émis sous réserve de certaines conditions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau, proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l’unanimité des conseillers de :

- mandater la firme Tetra Tech QI inc. à soumettre une demande d’autorisation pour et au nom de la Municipalité de L’Islet auprès du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- confirmer l’engagement de la municipalité en lien avec cette demande;
- s’engager à transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l’autorisation accordée;
- de préciser que, dans la zone de récurrence 0-20 ans, seules les constructions existantes et légalement établies seront desservies par les ouvrages d’aqueduc et d’égout projetés;
- vidanger les boues de la station d’épuration, et ce, sous réserve que le résultat du traitement effectué, par l’injection d’un

produit biotechnologique Bacto Charge dans les bassins, ne soit pas concluant et que le taux d'accumulation des boues ne respecte pas les normes édictées;

- s'engager à réaliser un plan de gestion des débordements, signé par un ingénieur, décrivant les mesures compensatoires à mettre en œuvre pour ne pas augmenter la fréquence des débordements et des dérivations observée sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire;
- assurer la réalisation des mesures compensatoires décrites dans le plan de gestion des débordements selon l'échéancier à convenir avec le MDDELCC;
- tenir à jour un bilan annuel des débits ajoutés et retirés à l'intérieur de chacun des bassins de drainage visé par le plan de gestion des débordements, y compris ceux liés au redéveloppement;
- d'émettre un chèque de 569 \$ au nom du ministre des Finances et de l'Économie du Québec requis pour couvrir les frais d'analyse du dossier.

069-03-2016

MANDAT – SNC-LAVALIN – AJOUT DE POSTE DE CHLORATION – PROJET DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SOUS UNE SECTION DU CHEMIN DES PIONNIERS EST :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de prolongement du réseau d'aqueduc et d'égout sous une section du chemin des Pionniers Est, la Municipalité de L'Islet projette d'y ajouter un poste de chloration;

CONSIDÉRANT QUE le mandat pour la préparation des plans et devis de cette infrastructure a été accordé à la firme SNC-Lavalin;

CONSIDÉRANT QUE ce projet requiert une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers de :

- mandater la firme SNC-Lavalin à soumettre une demande d'autorisation pour et au nom de la Municipalité de L'Islet auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC);
- confirmer l'engagement de la municipalité en lien avec cette demande;
- confirmer également l'engagement de la municipalité à transmettre audit ministère, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par l'ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée;
- d'émettre un chèque de 569 \$ au nom du ministre des Finances et de l'Économie du Québec requis pour couvrir les frais d'analyse du dossier.

070-03-2016 **MANDAT – NORDA STELO (ROCHE) – RENCONTRE AVEC LE MDDELCC – DÉTOURNEMENT D’UN FOSSÉ OU COURS D’EAU – PARC INDUSTRIEL :**

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l’unanimité des conseillers d’entériner l’autorisation accordée à la firme Norda Stelo dans le but de tenir une rencontre avec les représentants du MDDELCC visant à vérifier les options possibles pour détourner le fossé ou cours d’eau localisé sur les terrains destinés à la revente de la rue des Industries.

071-03-2016 **MANDAT – LES SERRES CARON INC. – AMÉNAGEMENTS FLORAUX :**

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l’unanimité des conseillers de renouveler, auprès des Serres Caron inc., le contrat pour la fourniture de jardinières devant être installées sur quelques poteaux d’utilités publiques dans le secteur L’Islet-sur-Mer, à l’École secondaire Bon-Pasteur ainsi qu’aux différents édifices et infrastructures municipaux et publics.

072-03-2016 **PROJET DE RENUMÉROTATION – CHEMIN DES PIONNIERS EST ET OUEST – CHEMIN DES APPALACHES :**

CONSIDÉRANT QUE, suite aux nouvelles constructions et l’addition de logements, la Municipalité connaît, pour le chemin des Pionniers Est et Ouest, une problématique avec la numérotation civique;

CONSIDÉRANT QUE cette problématique s’accroît avec l’entrée en vigueur des îlots déstructurés en créant la mise en place de deux et parfois trois rangées de maison entre le chemin des Pionniers et le fleuve;

CONSIDÉRANT QUE la numérotation des immeubles érigés en bordure des chemins de la Grève, lesquels s’intercalent dans la numérotation du chemin des Pionniers Ouest, constitue également un problème supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE la jonction du chemin des Pionniers Est et Ouest est méconnu pour plusieurs;

CONSIDÉRANT QUE la numérotation du chemin des Appalaches est également déficiente et qu’il y a lieu d’apporter les correctifs appropriés avant la pose de la numérotation civique d’urgence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser monsieur Gaétan Gagné, inspecteur municipal à préparer un projet de numérotation des immeubles situés en bordure du chemin des Pionniers et du chemin des Appalaches.

073-03-2016 **ACHAT DE PUBLICITÉ – VENTE DE TERRAINS RÉSIDENTIELS – CMATV :**

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser, pour la somme de 750 \$ plus taxes, l’achat de publicité via le Groupe Média CMATV, et ce, afin de publiciser la vente de terrains résidentiels sur le territoire de la municipalité.

074-03-2016 **DEMANDE D’EXEMPTION – PROJET DE LOI 56 SUR LA TRANSPARENCE EN MATIÈRE DE LOBBYISME :**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L’Islet comprend et soutient tout processus de transparence des titulaires d’une charge publique;

CONSIDÉRANT QUE le texte actuel du **projet de loi 56** relatif à la transparence en matière de lobbyisme peut apporter des difficultés entre les municipalités et les organismes communautaires mandataires de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le **projet de loi 56** exigera à des milliers d'organismes d'inscrire au registre des lobbyistes toute personne qui contacte un élu ou fait appel à un fonctionnaire ou autre titulaire de charge publique pour demander des modifications à une loi, un règlement, un programme, qu'il soit municipal, supramunicipal ou provincial;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi prévoit une inscription pour chacune des représentations, en nommant à qui on s'adresse, pour qui on s'adresse ainsi que l'objectif et les moyens de communication qui seront utilisés et les résultats attendus et à tout cela, se rajoute un rapport trimestriel à réaliser dans les délais prévus;

CONSIDÉRANT QUE le secteur municipal reconnaît aux organismes communautaires leur rôle d'agent de transformation sociale, notamment par des représentations politiques qui visent à faire modifier des lois et des règlements qui pourraient accentuer les inégalités sociales ou qui pourraient avoir un impact discriminatoire sur des populations spécifiques;

CONSIDÉRANT QUE cette politique précise déjà les exigences en termes de transparence et de reddition de comptes dont les organismes communautaires (OSBL) doivent faire preuve dans leurs relations avec le gouvernement ou les institutions publiques;

CONSIDÉRANT QUE le mandat des organismes comme les centres locaux de développement (CLD) qui ont le statut d'un OSBL est octroyé par des pouvoirs publics et que leur financement provient majoritairement de fonds publics;

CONSIDÉRANT l'importance et la nécessité de se doter d'une agilité, flexibilité et souplesse administratives dans toute relation d'affaires avec des organismes communautaires et de développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE un alourdissement de démarches et de procédures administratives pourrait entraver tout processus de développement socioéconomique des territoires et des institutions;

CONSIDÉRANT QUE la forme actuelle du **projet de loi 56** pourrait occasionner un alourdissement administratif significatif;

CONSIDÉRANT QUE le **projet de loi 56**, dans sa forme actuelle, biaise les principes de l'autonomie et de la gouvernance de proximité, tels qu'ils sont enchâssés dans la loi concernant principalement la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 4 juin 2014 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2015-2016 (projet de loi 28);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques et aux membres de la commission parlementaire étudiant ledit projet de loi :

- d'exempter les municipalités régionales de comté (MRC), les municipalités, ainsi que les organismes exerçant un mandat socioéconomique (comme les Centres locaux de développement (CLD) qui sont mandatés et qui sont majoritairement financés par un ou des pouvoirs publics;
- d'exempter les différents types d'organismes économiques et communautaires ayant un statut d'OBNL et qui sont majoritairement financés par un ou des pouvoirs publics;

Ces exemptions visent à préserver la latitude requise par ces organisations pour l'exercice de leurs fonctions de développement économique et d'aide aux communautés, tout en évitant aux entreprises avec lesquelles elles collaborent d'être, ce faisant, considérées comme exerçant des activités de lobbyisme;

- d'alléger les processus administratifs liés à l'application dudit projet de loi;
- d'acheminer une copie de la présente résolution au ministre responsable de l'Accès à l'information et de la Réforme des institutions démocratiques, au député de Côte-du-Sud et à la Fédération québécoise des municipalités (FMQ).

075-03-2016

DEMANDE DE SOUMISSION – PAVAGE – CHEMINS MUNICIPAUX :

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet entend effectuer des travaux de pavage sur certaines de ses routes et chemins municipaux;

ATTENDU QUE l'estimation de ces travaux est à plus de 100 000,00 \$;

ATTENDU QU' il est nécessaire de procéder à une demande de soumissions pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler, selon les critères du système électronique d'appel d'offres SEAO, des demandes de soumission publiques pour des travaux de pavage.

076-03-2016

DEMANDE DE SOUMISSION – ACQUISITION DE MATÉRIAUX GRANULAIRES :

Il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler des demandes de soumissions pour l'achat de divers matériaux granulaires requis par le service des travaux publics.

077-03-2016

DEMANDE DE SOUMISSION – TONTE DE PELOUSE – TERRAINS MUNICIPAUX :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de formuler des demandes de soumissions pour effectuer la tonte de pelouse sur tous les terrains dont l'entretien relève de la Municipalité de L'Islet.

078-03-2016

DEMANDE DE SOUMISSION – ACHAT OU ÉVALUATION – ÉQUIPEMENT SERVICE INCENDIE :

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet doit procéder à l'achat ou à la vérification de certains équipements reliés au service incendie dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie;

ATTENDU la possibilité de regrouper les municipalités dans le but d'uniformiser la demande de soumissions en plus de permettre la réalisation d'importantes économies d'échelle pour les municipalités participantes;

ATTENDU QU' une des démarches à faire avant de procéder à l'évaluation ou à l'achat de ces équipements est de formuler des soumissions;

ATTENDU QUE la MRC de L'Islet a mis en place, dans le cadre de son Plan de mise en œuvre en sécurité incendie, une structure d'achats en groupe afin

de procéder auxdites demandes de soumissions pour les municipalités de son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la MRC de L'Islet à procéder, pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, à une demande de soumissions auprès des fournisseurs de services potentiels dans le but d'acheter ou d'évaluer certains équipements reliés au service incendie selon la liste des besoins de la municipalité, laquelle se résume ainsi :

Équipements et fourniture de services
Appareils respiratoires autonomes (ARA) et bouteilles de rechange
Vérification annuelle de véhicules d'intervention et pompes portatives
Vérification annuelle d'équipements (échelles, boyaux)
Signalisation 911

079-03-2016

DEMANDE DE SOUMISSION – ÉTUDE DE CARACTÉRISATION – MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES :

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution numéro 063-03-2016, la municipalité se prévaut de l'article 25 et suivants de la Loi sur les compétences municipales pour faire effectuer, aux frais des propriétaires concernés, des travaux de mise aux normes des installations septiques sur trois immeubles du chemin des Pionniers Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la première étape de ce processus constitue en une étude de caractérisation du sol;

CONSIDÉRANT QU' il est de l'intérêt de la municipalité de minimiser les frais rattachés à un tel mandat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers de demander des soumissions auprès de firmes compétentes en la matière pour réaliser l'étude de caractérisation du sol, proposer un dispositif d'évacuation de traitement des eaux usées qui convient aux caractéristiques du site des trois immeubles, procéder à la surveillance des travaux et produire un plan tel que construit, le tout en conformité au règlement Q-2, r.22 et au règlement de la municipalité numéro 156-2016 concernant l'émission des permis et des certificats.

080-03-2016

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoise;

CONSIDÉRANT QUE la Fête nationale est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la population de L'Islet souligne cette fête depuis plusieurs années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser;

- la présentation, auprès de la Société nationale des Québécois et des Québécoises de Chaudière-Appalaches, d'une demande

d'aide financière dans le cadre des activités qui se dérouleront les 23 et 24 juin 2016 ;

- la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet tout document utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

081-03-2016

DEMANDE – CONSTRUCTION, EXPLOITATION ET ENTRETIEN D'UN OLÉODUC AFIN DE TRANSPORTER DU PÉTROLE BRUT EN PROVENANCE DE L'ALBERTA ET DE LA SASKATCHEWAN À DES POINTS DE LIVRAISON AU QUÉBEC ET AU NOUVEAU-BRUNSWICK – OLÉODUC ÉNERGIE EST LTÉE – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE, de par l'adoption de la résolution 256-08-2014, la municipalité de L'Islet confirmait son désaccord total avec la réalisation, sur son territoire, du projet présenté par la firme Oléoduc Énergie Est Ltée;

CONSIDÉRANT QUE, suite aux changements de tracé et modifications apportées au projet initial, une nouvelle demande sera présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (C.P.T.A.Q.);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement dans le but de contrôler la réalisation d'un tel projet et protéger la qualité de l'environnement et la nappe d'eau phréatique de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'oléoduc, propriété d'une entreprise privée, ne desservira aucun immeuble sur le territoire de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet contrevient à la réglementation municipale puisqu'il ne peut être considéré comme un service d'utilité publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer la position initiale adoptée par la Municipalité de L'Islet dans ce dossier et ainsi demander à la C.P.T.A.Q. de refuser d'y faire droit.

082-03-2016

DEMANDE D'APPUI FINANCIER – CAMPAGNE MAJEURE « ON VOUS APPROCHE DE LA GUÉRISON » – FONDATION HÔTEL-DIEU DE LÉVIS :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer la Fondation Hôtel-Dieu de Lévis que la municipalité leur apportera, pour l'année 2016 seulement, un soutien financier de 500 \$ dans le cadre de leur Campagne majeure « On vous approche de la guérison ».

083-03-2016

TRANSFERT DE LA GESTION DES OMH – SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC :

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déposé le projet de la Loi n° 83 modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale dont la Loi sur la Société d'habitation du Québec;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet de loi, par l'ajout de l'article 58.1.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, stipule que le gouvernement peut, par décret, constituer un office régional d'habitation sur le territoire de toute municipalité régionale de comté qu'il désigne;

CONSIDÉRANT QU' un tel office succéderait, à la date fixée dans le décret, aux offices municipaux existant sur le territoire de la municipalité régionale de comté que le décret identifie et que les offices municipaux seraient ainsi éteints à compter de cette même date;

- CONSIDÉRANT QUE le projet de loi prévoit que le gouvernement peut également, par décret, constituer un office municipal d'habitation issu de la fusion d'offices municipaux existants;
- CONSIDÉRANT QUE suite au regroupement des anciennes municipalités de L'Islet-sur-Mer, Saint-Eugène et la ville de L'Islet, le 1^{er} janvier 2000, la Municipalité de L'Islet a fusionné les trois anciens offices municipaux d'habitation;
- CONSIDÉRANT QUE le nouvel office désigné sous le nom de Office municipal d'habitation de L'Islet, constitué le 1^{er} janvier 2001, regroupe 20 logements familles et 33 logements retraités;
- CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'office municipal de L'Islet est entièrement assumée par la Municipalité de L'Islet;
- CONSIDÉRANT QUE les tâches administratives de l'office sont incluses dans les tâches régulières du personnel de la municipalité et que les heures d'accueil de l'office sont les mêmes, bénéficiant ainsi d'une plage horaire importante, même sur les heures du dîner, et ce, sans implication financière supplémentaire;
- CONSIDÉRANT QUE le bureau municipal est situé à proximité des immeubles de l'office ce qui représente très peu de frais de déplacement pour les visites d'un nouveau locataire, pour répondre aux besoins des locataires en place ou pour des solutions de problèmes;
- CONSIDÉRANT QUE le montant alloué pour la gestion administrative de l'office municipal d'habitation de L'Islet d'environ 25 000 \$ est versé à la Municipalité de L'Islet en contrepartie d'un contrat de service, signifiant pour la municipalité une réduction des revenus importante;
- CONSIDÉRANT QUE la municipalité contribue à 10 % du déficit de l'office et qu'elle juge pertinent de maintenir le droit de regard sur les finances publiques et de conserver la nomination de trois représentants municipaux au sein du conseil d'administration de l'Office;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Fernand Poitras et résolu à l'unanimité des conseillers d'informer le Gouvernement du Québec et la Société d'habitation du Québec que la Municipalité de L'Islet s'objecte au transfert de l'office municipal de L'Islet à une instance régionale évoquant les conséquences ci-haut mentionnées sur le service et la gestion des immeubles locatifs à loyer modique sur notre territoire.

084-03-2016

TRANSFERT BUDGÉTAIRE – CAMPING ROCHER PANET ET PISCINE MUNICIPALE :

Il est proposé par madame Dominique Gaudreau, appuyé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer le solde du surplus accumulé du Camping Rocher Panet pour le paiement d'une partie des dépenses d'immobilisations effectuées en 2015 à la piscine municipale.

Ce transfert représentant une somme de 66 712.56 \$.

085-03-2016

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Raymond X. Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 3 mars 2016 pour la somme de

543 334.24 \$ \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 20 222.28 \$.

Section Camping & Piscine

# 070316	Municipalité L'Islet	salaire, assurance, essence 2015	13 084.16 \$
# 23483	Hydro-Québec	électricité camping	349.78 \$
# 30140	Hydro-Québec	électricité piscine	220.77 \$
# 3741	Richard Bernier enr.	travaux toiture	6 567.57 \$
TOTAL			20 222.28 \$

086-03-2016

MANDAT – NORDA STELO (ROCHE) – DEMANDE DE C.A. – DÉVIATION D'UN COURS D'EAU – PARC INDUSTRIEL :

Il est proposé par monsieur Jean-François Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme Norda Stelo à soumettre, en vertu de l'article 22 de la LQE, une demande d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour la déviation d'un cours d'eau sur les terrains destinés à la revente de la rue des Industries; le tout selon les tarifs suivants :

- demande de certification d'autorisation 2 700 \$
- plan pour le nouvel axe du cours d'eau et la renaturalisation des berges 600 \$
- si requis par la MDDELCC, mise à jour de caractérisation faunique et floristique 2006 incluant une visite obligatoire 1 500 \$

Cette proposition exclut les frais d'analyses exigés pour l'analyse du dossier par le MDDELCC ainsi que tout relevé topographique qui pourrait être requis pour la réalisation du plan.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

087-03-2016

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

À 20 h 40, il est proposé par madame Dominique Gaudreau et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente assemblée soit et est levée.

Je soussignée, Colette Lord, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Colette Lord, directrice générale
et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directrice générale et secrétaire-trésorière